



# Des références systèmes en ovins, pour des exploitations autonomes

Dans le cadre du projet de filière Ovine, les Chambres d'agriculture avec l'appui méthodologique de l'Institut de l'Élevage ainsi que des référentiels INOSYS réseaux d'élevage des régions voisines, ont analysé les données des exploitations suivies en région Centre en appui technique. Ces analyses ont permis de construire trois cas-types caractéristiques des systèmes présents en région sur les deux premières années du projet de filière. L'ensemble du système est décrit depuis les surfaces en passant par le fonctionnement du troupeau, jusqu'à l'analyse de la rentabilité économique (compte de résultats détaillé). L'encart ne présente que les aspects techniques liés aux questions de gestion des surfaces fourragères et d'alimentation, sujet principal de l'action du CAP Filière Ovins.

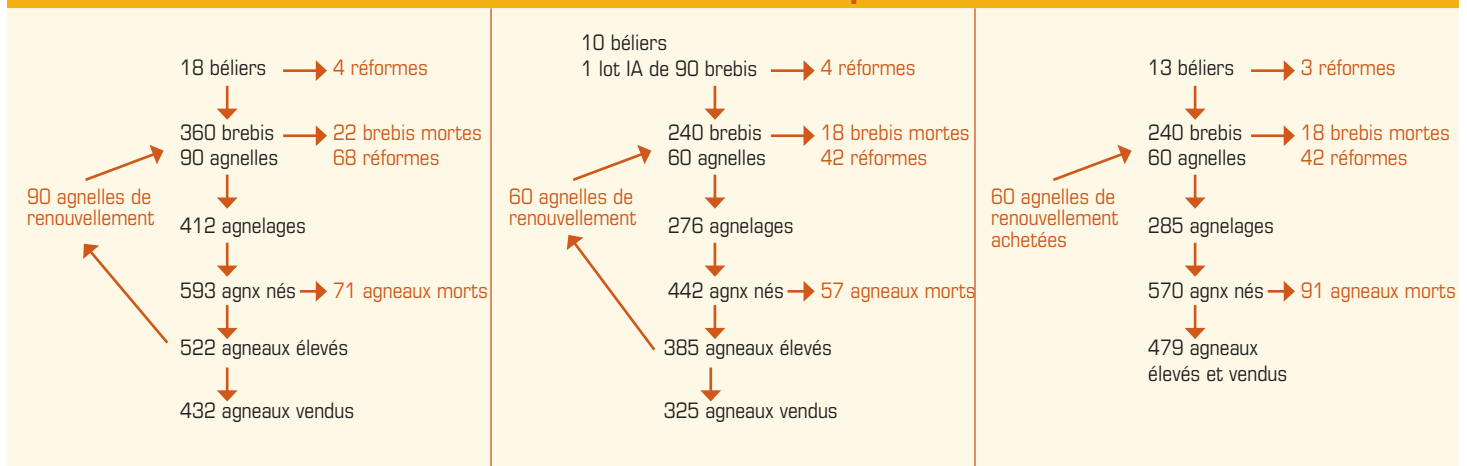
## Les systèmes décrits

Le **premier système** est caractéristique des zones herbagères du sud de la région. 450 brebis et agnelles sont conduites par un exploitant avec deux agnelages par an de façon assez classique (contre-saison en novembre et en février-mars).

Les **deux autres systèmes** développent deux approches des exploitations de polyculture élevage ovin en race bouchère et en race prolifique. Ces systèmes comptent 300 brebis et agnelles conduites en contre-saison avec deux à trois périodes d'agnelages en fin d'été, automne et en hiver en fonction du type.

Ovin spécialisé Zone herbagère	Ovin et cultures	
	Race bouchère	Race prolifique
450 brebis et agnelles 80 ha dont 20 ha de COP et 60 ha de SFP 1 UMO Périodes d'agnelage : - Novembre - Février-mars - Avril pour les agnelles	300 brebis et agnelles 150 ha dont 110 ha de COP et 40 ha de SFP 1,7 UMO Périodes d'agnelages : - Août-septembre - Novembre-décembre - Janvier-février	300 brebis et agnelles 140 ha dont 110 ha de COP et 30 ha de SFP 1,7 UMO Périodes d'agnelages : - Août-septembre - Janvier-février

### Fonctionnement des troupeaux



# Conduite des surfaces et autonomie alimentaire

Hormis la gestion de la reproduction, facteur clé de la réussite des systèmes ovins, la conduite des surfaces, la gestion de l'herbe et des ressources fourragères ainsi que la conduite alimentaire sont primordiales pour assurer les résultats. Il s'agit de limiter le recours aux concentrés extérieurs en fonction cependant des capacités de production du système liées aux sols notamment.

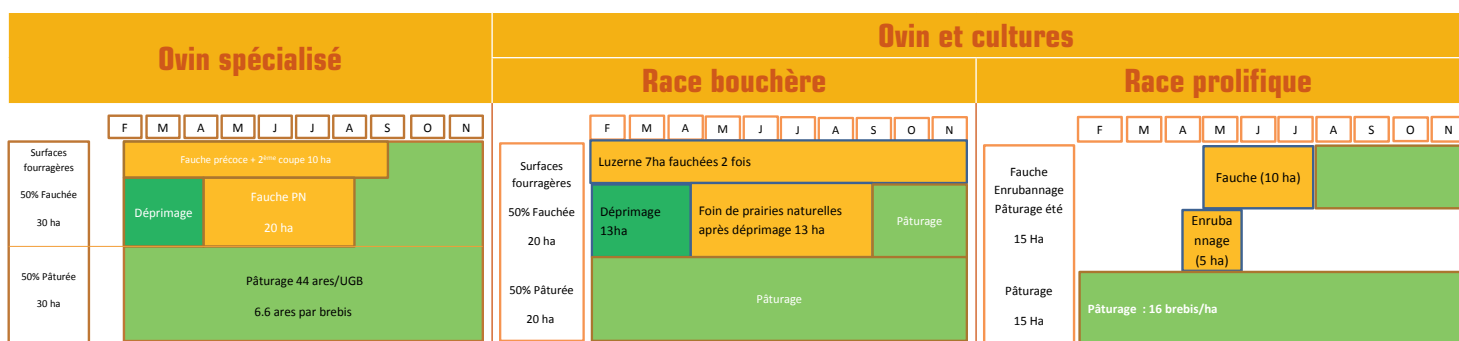
En **système herbager**, compte tenu des limites du système en matière de cultures, la production de protéines est généralement quasi impossible. Le seul recours pour l'exploitant est de privilégier les prairies multi espèces en fonction de ses surfaces. Dans ces systèmes, les agnelles après sevrage (quatre mois) sont donc mises préférentiellement sur les prairies de fauche précoce afin de bénéficier d'une

herbe de qualité. A partir de fin août, elles peuvent être conduites sur des dérobées mis en place après la récolte de l'orge. En cas de sécheresse, elles doivent recevoir une complémentation de 300 à 350 g de mélange de céréales et de complémentaire azoté. Les agneaux sont complétés avec un mélange 2/3 céréales et 1/3 de complémentaire azoté. Cet équilibre peut cependant varier en fonction de la concentration en azote du complémentaire.

En **système polycultures élevage ovin**, la sole de cultures intègre des surfaces conséquentes en pois ou féverole, valorisées dans l'alimentation des femelles et des agneaux. Le recours à un complémentaire azoté est cependant nécessaire pour les agneaux en systèmes prolifique.

En matière d'alimentation, **en système race bouchère**, les agnelles sont conduites comme des agneaux de boucherie sur les 100 premiers jours jusqu'à la mise à l'herbe (mi-avril). Elles reçoivent du foin de luzerne et de prairie naturelle à volonté et 500 g d'orge. A partir de la mise au pâturage, suivant la quantité d'herbe disponible, la complémentation varie de 0 à 300 g.

En **système race prolifique**, les agnelles sont conduites en bergerie du sevrage à 11 mois. Elles reçoivent une alimentation à base de foin à volonté et d'un mélange fermier orge/protéagineux (50/50). A partir du 11<sup>ème</sup> mois, les agnelles sont au pâturage.



## Quelques indicateurs clés de fonctionnement des troupeaux

Ovin spécialisé	Ovin et cultures	
	Race bouchère	Race prolifique
Taux de mise bas	92 %	95 %
Prolificité	1,43	2
Taux de mortalité agneaux	12 %	16 %
Taux de réforme du troupeau	14 %	14 %
Taux de mortalité brebis	6 %	6 %
Productivité numérique	1,16	1,6
Taux de renouvellement béliers	33 %	20 %
	Taux de mise bas	92 %
	Prolificité	1,6
	Taux de mortalité agneaux	13 %
	Taux de réforme du troupeau	14 %
	Taux de mortalité brebis	6 %
	Productivité numérique	1,08
	Taux de renouvellement béliers	35 %

En système spécialisé, les résultats économiques demeurent donc liés à une très bonne gestion des ressources fourragères. Une bonne valorisation de l'herbe passe par une exploitation raisonnée de la pâture et des récoltes de fourrages de qualité (avec possibilité d'enrubannage) qui limiteront tous deux le recours aux concentrés extérieurs.

En systèmes polycultures élevage ovin, les résultats sont liés au bon équilibre entre les ateliers. Au plan économique, l'atelier ovin amène une "valeur ajoutée" aux céréales produites en fonction des équilibres des marchés. Au plan agronomique, les fumiers peuvent être valorisés sur les cultures. La recherche d'autonomie protéique permet de valoriser le pois ou la féverole.



### Pour en savoir plus ou obtenir les cas-types

Odile BRODIN (CA18)  
Rodolphe PUIG (CA28)  
Jean-François RENAUD (CA36)  
Sophie LAURENT (CA37)  
Murielle DELAHAYE (CA 45)

**Coordination et appui méthodes**  
Gérard SERVIÈRE (Institut de l'Élevage)  
Alexandre DUMONTIER (CRAC)

Encart rédigé par  
**Alexandre DUMONTIER**

Chambre d'agriculture du Centre  
Tél. 02 38 71 91 19

[alexandre.dumontier@centre.chambagri.fr](mailto:alexandre.dumontier@centre.chambagri.fr)



Publication de la Chambre régionale  
d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme  
45921 ORLEANS cedex 9

[www.centre.chambagri.fr](http://www.centre.chambagri.fr)

Directeur de publication :

Christophe CHENUT

Mise en page : Sylvie POUSSE

N° ISSN : 1287-9529